

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master 2ème année MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE parcours Chargé d'affaires professionnels

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ; ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master 2ème année MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE parcours Chargé d'affaires professionnels

est composée comme suit :

- Monsieur PALLUEL Cédric, associé professeur à mi-temps
- Monsieur POUGET Sébastien, professeur des universités
- Monsieur MENDES Lindo, vacataire non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Hervé PENAN Directeur de l'Ecole de Management,

Fait à Toulouse, le 05/03/2024

Hugues KENFACK Président de l'Université

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00